

Des écrits ordinaires et de l'intimité dans l'hébergement

Jean-François Laé

Volume 14, numéro 2, décembre 2001

Le logement social et l'hébergement

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/009075ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/009075ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laé, J.-F. (2001). Des écrits ordinaires et de l'intimité dans l'hébergement. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(2), 75–87. <https://doi.org/10.7202/009075ar>

Résumé de l'article

Robert Lefort livre un fragment de sa mémoire à travers une carte postale. Il vit dans la rue et, pourtant, il transmet quelque chose en héritage à ses soeurs. Robert, cette figure extrême de la désaffiliation, hors emploi et hors famille, aucune protection sociale ne parviendra à l'attraper. C'est l'occasion pour le sociologue de s'interroger sur ce que « protéger » veut dire. Comment l'hébergement, quel qu'il soit, suppose une intimité composée de soutien social et familial. À défaut, comment passera-t-il de l'hébergement à la rue ? L'intimité est le carrefour de ce processus : habiter, cela suppose une intimité forte, déjà là.



Des écrits ordinaires et de l'intimité dans l'hébergement

Jean-François LAÉ

Sociologue

Université de Paris VIII Saint-Denis

Robert Lefort livre un fragment de sa mémoire à travers une carte postale. Il vit dans la rue et, pourtant, il transmet quelque chose en héritage à ses sœurs. Robert, cette figure extrême de la désaffiliation, hors emploi et hors famille, aucune protection sociale ne parviendra à l'attraper. C'est l'occasion pour le sociologue de s'interroger sur ce que « protéger » veut dire. Comment l'hébergement, quel qu'il soit, suppose une intimité composée de soutien social et familial. À défaut, comment passera-t-il de l'hébergement à la rue ? L'intimité est le carrefour de ce processus : habiter, cela suppose une intimité forte, déjà là.

Robert Lefort delivers a fragment of his memory through a picture postcard. He lives in the street and nevertheless, he leaves something in inheritance to his sisters. Robert is an extreme figure of exclusion, out of employment and out of family, no social welfare will succeed in rescuing him. Looking at Robert a sociologist might well ask, "What does 'protecting' mean? How does housing, whatever it is, suppose an intimacy consisting of social support and family support? Failing that, how will Robert pass from housing to the street?" Intimacy is the crossroads of this process: to live somewhere supposes a strong intimacy is already there.

Toulouse. Le 5-7-98. Chers tous, j'espère avant tout que vous allez bien. Ici le temps est beau et chaud. Moi pour l'instant, tout va à peu près bien, je suis toujours sans emploi. Je sais pas pourquoi mais rien ne va bien. J'ai même écrit à la mairie pour un emploi. Maintenant si j'ai pas de réponse avant au moins le quinze juillet, ça voudra dire que tout les photocopies que j'aurais fait n'aurait servie à rien. Heureusement les 10 photocopies me coute que 1,50 f. Mais j'ens n'est bien fait en tout une vingtaine de chaque. C'est fou se qui faut comme papier administratif pour un seul emploi. Et comme je coure plusieurs lièvre à la fois. Tout à l'heure je vais recevoir des réponse positives de tout les côtés et je saurais plus ou allez.

Sinon la santé va a peut près bien. J'ai rendez vous avec le médecin le 6 juillet. J'espère bien refaire une nouvelle analyse de sang de manière à voir si le traitement a fait son effet, bien que je resens toujours quelque anomalie. Il faudrait d'alleur que je lui en parle, j'ai d'alleur peur que c'est pas trop normal.

Tu trouveras une photocopie, pour le cas ou j'aurais un problème. Il vaut mieux assuré. Je te joint une aussi pour Ginette. Tu seras surement mieux placé pour lui donné car j'ai pas du tout de c'est nouvelle. Je finirait par croire qu'elle habite plus chez sa copine.

Comme tu peut voir, je n'est nommé que toi, Claudine et Ginette car il me semble que dans la famille, vous êtes que trois a être intéressé par ça. Surtout vous battez pas pour partagé. Un prend le cadre a maman, l'autre les cadres à papa, et l'autre ma collection de livres qu'on ma offert, elle est très belle, et mon diplôme.

Mais enfin je suis pas encore mort. On tue pas comme ça une mauvaise graine comme moi.

Enfin je vous quitte très grosse bise à tous. Très grosse bises à tous. Robert.

Rien ne va bien pour Robert Lefort qui vit dans la rue depuis cinq ans : « je resens toujours quelque anomalies », écrit-il à ses sœurs avec qui il vient de renouer des contacts. Il n'a donné de ses nouvelles qu'après trois ans de solitude, envoyé des cartes postales à ses sœurs, cherché un travail et un logement récemment, « j'ai d'alleur peur que c'est pas trop normal », ajoutait-il, comme s'il sentait une catastrophe à venir. L'auteur de cette carte postale est une figure extrême de la désaffiliation¹ hors emploi et hors famille, aucune protection sociale ne parvient à l'attraper. Même le logement n'est pas parvenu à l'asseoir dans une continuité existentielle ; c'était une chambre dans un foyer de jeunes travailleurs dans l'Oise. Il l'a quittée sans qu'on ne lui demande rien, en 1995, sans doute au nom de la liberté, de la libre circulation des individus, sans s'assurer un autre lieu de vie (Farge et Laé, 2000) ; au

1. Sur le point extrême de la désaffiliation, Robert Castel utilisera très tôt l'archétype de la passion amoureuse. Voir R. CASTEL (1990). « Le roman de la désaffiliation : à propos de Tristan et Iseult », *Le débat*, n° 61, 72-95.

point de dresser un testament pour léguer ses biens : le cadre à maman, les cadres à papa où ils sont l'un et l'autre en photo, sa collection de livres et son diplôme. Dans cette vie nue et privée de toute protection, dans cette dé- possession extrême, ces mots de transmission pèsent de tout leur poids. Transmission « de peu », il n'empêche que l'auteur s'applique consciencieusement à faire un bref inventaire. Le partage est fait en trois parties avec quatre objets pour ses trois sœurs préférées, une répartition des affections que l'on peut voir comme une sorte d'obligation d'arbitrer une distribution « de soi ». Par ses cadres et ses livres, par son diplôme, Robert livre un fragment de la mémoire de ses parents et de ses lectures préférées, enfin un nom écrit en haut d'un certificat public : son diplôme. Il n'y a pas de grande ou de petite transmission, mais un seul geste où s'évalue avant tout le « don de soi ». « Surtout vous battez pas pour partagé », il y en aura pour tout le monde, écrit-il pour rire, « je suis pas encore mort ». Par ces mots, Robert se tient en vie. Il tient ses sœurs et les serre dans ses bras ; mais il est déjà trop tard. Combien de missives de ce genre a-t-il envoyées, combien d'appels ou de petits mots, des mots de rien, des mots trompeurs, faussement rassurants et toujours sur la brèche ? Cette carte insignifiante parmi d'autres, ces écrits sans importance, ces écritures lacunaires, quelle destinée leur donner ? Pourquoi les détails de la vie sociale ne sont-ils jamais pris en charge, comme s'ils nous étaient trop familiers, trop familiaux, embarrassants en somme (Piette, 1996) ?

Travailler sur les lieux des écritures ordinaires, sur les petits papiers écrits et transmis, c'est buter sur une expérience où l'intimité est mise à mal. Alors que nous achevions en 1998 une réflexion sur les centres d'hébergement (Laé et Murard, 1996), notre attention fut attirée par une brève du *Monde* (29-11-1998) qui signalait l'existence d'un cahier d'un homme à la rue, Robert Lefort. C'est ainsi que le père Berthuit, qui exerçait dans une paroisse de Toulouse, nous confia ce texte dont il était le dépositaire provisoire. Nous l'avons retranscrit en respectant l'orthographe mais en y ajoutant parfois une ponctuation. Avec Arlette Farge, nous l'avons publié (*Fracture sociale*, 2000), nous avons essayé de réfléchir à cette écriture autobiographique, à ce qu'une historienne ou un sociologue pouvaient en faire. Nous en avons fait une lecture au plus près des mots, en évitant les surinterprétations. Prendre chaque mot à la lettre, le considérer comme une fenêtre qui s'ouvre, parfois à l'insu de l'auteur, sur de grands espaces, qui s'esquissent d'un seul coup, telle a été la méthode. Effilochée entre des morceaux de temps, l'écriture personnelle résiste et se perd dans l'actualité d'un présent menacé. En achevant la lecture de l'autobiographie de cet ouvrier maçon qui s'est retrouvé à la rue, nous avons pensé apprendre quelque chose sur ce que « protéger » voulait dire, comment l'hébergement, quel qu'il soit, supposait une intimité composée de soutien social et familial. Comment habiter sans intimité ? La

question est violente, mais elle n'a rien d'extraordinaire ; elle suppose des cercles superposés de protections : comment s'habiter pleinement à défaut d'un maillage social efficace ? Nous essaierons de conclure sur cette question.

Ici, ce que nous savons de Robert Lefort, à travers son autobiographie de 70 pages que nous avons publié (Farge et Laé, 2000), c'est qu'il a perdu son travail après huit ans d'exercice du métier de maçon. Il marche d'hébergement en hébergement, de foyers pour célibataires jusque chez ses sœurs et, de guerre lasse, quitte sa région pour vivre à la rue. Il écrit en examinant ses 20 dernières années. Son récit se découpe en grandes séquences : les petites blagues scolaires et les déménagements, les tâches de la maçonnerie et le travail de manœuvre, la grande satisfaction du travail bien fait et l'euphorie de l'auto-apprentissage ouvrier, l'amitié des artisans et les vacances offertes à Argelès (Pyrénées). Puis sont dites les périodes qui le menaçaient physiquement : sa propre maladie et les crises d'épilepsie de sa mère, la soif à mesure de son désarroi et ses tremblements de dépendance. Il trouve les mots pour dire la protection des proches : les visites à la famille élargie, les hébergements successifs, celles enfin de la violence de la rue et les menaces existentielles. Au total, on trouve dans son autobiographie des séries apparemment indépendantes d'histoire : la force des attaches familiales, les ruses et les déménagements pour déjouer provisoirement les dettes, couplées aux poursuites judiciaires, la bouteille comme substitut provisoire au rôle, mais qui permet de le tenir, la place des sœurs dans le rattrapage de ceux qui sont au bout du rouleau, les réseaux masculins qui prennent en dépôt les intimités défaites. Il ne sera donc pas question d'exposer ici ce long parcours. Je n'utiliserai qu'une ou deux séries en me demandant si elles n'ont pas à voir avec l'intimité et si elles ne produisent pas justement cette figure de l'hébergé isolé, célibataire, sans attache ni protection. Je me contenterai de rassembler ma mémoire pour rapprocher ce récit de mon expérience des hommes à la rue issue d'une précédente enquête (Laé et Murard, 1996). Comment passe-t-on de l'hébergé à la rue ? Il m'a semblé que l'intimité en était le carrefour : habiter présuppose une intimité forte, déjà là.

Que ce soit en famille ou en institution, on se doutera que les écrits d'hébergés sont rares. Il est difficile de dire son individualité menacée par une sorte de spoliation, une intimité défaite avec son revers, l'indignité du jugement qui souille l'identité². Comment raconter ses déceptions et ses échecs, les actes insupportables et les attentes d'un lieu à soi ? On comprend cette rupture violente entre le rattrapage par la famille et les lignes de fuite qui s'imposent, les espaces seconds, dit Olivier Schwartz (1990). C'est que

2. Sur les stratégies de gestion d'une identité souillée, voir E. GOFFMAN (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 175 pages.

dans la régulation des conduites, la maîtrise des temporalités domestiques, le calendrier des visites et des habitudes, les efforts déployés pour aménager des espaces seconds pour l'homme ont un coût élevé. Maintenir une sœur ou un frère dans son domicile ne va pas de soi, d'où l'espacement des hébergements qui longe les biographies des hébergés. D'autant plus si l'on a à l'esprit, ces 50 % des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) qui vont de gîte en gîte, de couvert en couvert, au hasard des reconnaissances et dans l'attente d'être retenus (Astier, 1997). Et plus que l'hébergé, il navigue sur un temps qu'il préfère laisser sous silence. L'expression est importante : être hébergé, la *terra incognita* d'un impossible « chez soi » vécu sur le mode du renoncement, une pratique des invisibles qui se raccrochent bon an mal an à des « domiciles d'emprunt » et à des hébergements nomades. Lorsque les politiques sociales n'ont plus de prise sur l'individu, que reste-t-il d'autre que ce retour en arrière ? L'hébergé : on peut dire que c'est un concept-événement. C'est l'homme en pyjama à midi et assis à minuit, un rapport aux autres retourné comme un gant, une intimité qui se délite. Mais pour que l'hébergé soit un concept-événement, il faudrait qu'il porte le nom des situations qui l'ont produit. C'est ce que je me propose de faire.

UN PETIT TRIBUNAL

Dans cette autobiographie de 70 pages (Farge et Laé, 2000), l'auteur nous prend à partie :

[...] je suis resté environ deux mois chez ma sœur, avant de partir à l'aventure qui allait faire de moi un SDF [*sans domicile fixe*], et perdre contact durant des années avec la famille. Vous vous dites peut-être pourquoi j'ai perdu contact avec les membres de ma famille ? Mais la chose est simple : leur dire que j'étais tombé si bas, tels que je les connais, ils se seraient coupés en deux pour moi. Je pouvais pas leur demander plus que ce qu'ils avaient fait pour moi. C'est cette raison qui m'a poussé à jouer le mort, mieux disparu, effacer toute trace de moi était mon but.

Cette posture mentale et sociale nous donne une clé : « ne pas abuser de la famille ». Elle nous dit la part des normes que cet homme a intégrée, aussitôt doublée par une intériorisation punitive : « jouer le mort, mieux le disparu ». On ne donne plus de ses nouvelles de manière à n'en plus recevoir. Cette expiation provoquée nous dit bien que la situation d'hébergé est intenable. Elle nous dit surtout que le « chez soi chez l'autre » forme une dette incroyable qui ne connaît pas facilement de retour. La dette, voilà l'événement de l'hébergé. Jusqu'où et combien de temps peut-on ouvrir une dette qui contient le risque tangible de ne pouvoir l'honorer à son tour ? Et c'est là où l'hébergé commence à porter le nom des situations qui l'ont produites. Offrir,

donner, présenter quelque chose qui serait reçu comme un équivalent symbolique : il n'y en aura point. Si l'univers familial est le dernier carré où s'actualisent des règles morales, le « maintien de soi » et son envers, il contient une règle de réciprocité et de dette échangée. À défaut, ces phrases nous disent précisément comment la situation de l'hébergé se transforme en un petit tribunal (Tricaud, 1977). En effet, cette situation produit inexorablement un petit tribunal intérieur et extérieur. Une évaluation du « dépérissement de soi » et le constat d'un impossible retour sur dette. Jusqu'au point limite où cette intimité décalée produit le trouble « dans la place ». « Tels que je les connais, ils se seraient coupés en deux pour moi. » Or, l'auteur ne peut accepter le poids de cette forte dépendance dans laquelle il sent son intimité s'affaisser sur une culpabilité illimitée. On pensera spontanément que ces phrases expriment un élément moral : la fierté et la dignité en seraient le moteur. Pourtant, ces éléments moraux sont traversés par de l'échange de dette. On ne peut plus demander parce que les vases de l'échange ne communiquent que dans un sens. L'hébergé est bien dans un vase commun. Et on ne s'étonnera guère que de cette situation, il arrive que le vase déborde, que l'attention féminine soit à bout : les transgressions qui atteignent la réputation familiale ouvre une nouvelle accusation. De sorte qu'une autre place soit accordée à l'homme eu égard à l'argent, aux enfants, à la gestion domestique. Rien de surprenant qu'à défaut d'une protection sociale pensée en termes de risque biographique, le pouvoir domestique se fractionne en autant de morceaux que de refus de compromettre la communauté familiale. Ces moments supposés de véhémence ne cherchent sans doute plus à convertir les conduites excessives, mais à lever la puissance du refus, une nouvelle répartition des espaces masculin / féminin : on éloigne le réprouvé ou il s'éloigne de lui-même.

DE L'HÉBERGÉ VERS LA RUE : LA MÉMOIRE

Cet homme s'en prend à lui-même, et peut-être espère-t-il toucher sa famille de plein fouet : ils ne me verront plus. Par l'éloignement de cette présence, son amnésie parviendra à écarter la désapprobation. Il ne veut plus se retourner vers sa famille. Il s'est résolu à tout arrêter. Suspendre ses liens de sorte que rien n'ait pu arriver. Cette sentence est claire : puisque hier échappe à mon contrôle, puisque l'obligation de la dette devient impossible, je dis-sous ce continuum d'événements en m'introduisant dans un autre monde, la rue, dans l'espoir que celle-ci me fera oublier la trop forte menace du passé. Cette disjonction produira un effacement de sa mémoire. Effacer toute trace de moi, c'est raturer sa propre mémoire. Jouer le mort est la seule réponse possible lorsqu'on a épuisé toutes ses ressources dans la dette.

Le nom du passage de l'hébergé à la rue : c'est la mémoire à fuir absolument. L'hébergé ne peut plus se rattacher, il ne reste alors que la fuite, la disparition dans les foyers, les hôpitaux, les caravanes, les squats ou la rue. Pour cette raison, il n'est pas question de donner des nouvelles à ses sœurs ni de prendre de leurs nouvelles. Il faut oublier cette dette qui s'est transformée en tribunal, effacer l'accumulation de ces événements douloureux et de ces tourments qui le rendront lentement étranger à son passé. Pourtant, les sœurs le cherchent, s'informent, persévèrent pour comprendre cette froide traversée. Elles éprouvent un sentiment d'épouvante, se demandent comment passer le long de cette trahison et de ce mensonge, encore plus évidents qu'elles s'en détournent, avec ce fort sentiment qu'elles ne peuvent ignorer. Elles se souviennent que ni lui ni elles ne pensaient à un éloignement définitif, un départ sur l'autre rive, sans parvenir pour autant à penser qu'un maintien sur place était une solution. Ainsi, le récit de cet homme nous dit cet oubli imposé par la dette. Or, la recette est redoutable : ce sont les dangers de la rue qui vont prendre l'esprit à la place de la mémoire. Des invendus des boulangeries aux embrouilles avec les occupants des squats, d'un sommeil entre un porche et une tôle de fer, d'une « manche » à réaliser au bon moment et au bon endroit, d'un contrôle policier à déjouer, à la défense du territoire du ravitaillement. Voilà de quoi éloigner le passé et le futur. Les dangers prennent la place de la mémoire. C'est dans cette concentration incroyable sur chaque instant pour défendre sa sécurité physique que s'effectue l'éclatement de la mémoire, une dispersion des souvenirs et des obligations qui hier liaient encore³.

Il faut s'en convaincre : la chaîne des substitutions va de dette en danger, de danger en mémoire effacée, de mémoire muette en intimité défaite. C'est pourquoi ce dernier maillon importe ; il est le lieu de lecture de l'effondrement de ces dominos. Pourquoi ? C'est que la perte de l'intimité se définit lorsque ce qui est de l'ordre du *détail devient vital*, au moment où le corps devient la toute dernière ressource mobilisable, lorsqu'il ne reste plus que la force physique pour défendre le dernier carré de soi. Voilà pourquoi vivre à la rue est un combat corporel permanent. Vivre en danger est une sujétion constante, qui produit des actes de défense, une accélération du temps courbé sur le territoire de soi, une atténuation de la sociabilité au profit de sa propre sécurité. Mise à nue, l'intimité forme le dernier ressort de soi qui se casse et se répare à chaque épreuve. Le temps de la rue est intégralement transformé, rabattu sur l'immédiateté des choses : chaque menu détail a sa grandeur de

3. Sur ce temps déchu, le vain, le vide, l'à peine dit de la mémoire, voir A. FARGE (1997). *Des lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, 148 pages.

risque, chaque geste contient de lourdes conséquences, un faux pas peut faire soudainement sortir un couteau, tout mouvement entraîne systématiquement un danger physique immédiat⁴.

Le concept-événement de l'homme à la rue, c'est le danger qui casse le passé. Dès lors, que reste-t-il de l'intimité, cette zone protégée où les actes ne devraient pas connaître de conséquence immédiate ? Si l'intimité est bien cet espace des attitudes, des manières, des tenues, des paroles, des agissements qui tiennent à distance toute sanction sociale, pour cet homme, ce sont les dangers qui s'y substitueront. En cela, l'intimité et la rue sont incompatibles. Vivre à la rue est une entreprise qui fabrique un certain type d'individu : un arrière-monde invisible de violents dangers, un temps miniaturisé sur des fragments de territoire, une mémoire muette dans laquelle se faire oublier absolument accompagne la cérémonie de dégradation du statut. C'est, je crois, le point le plus important dans les processus de désocialisation : la folle concentration sur des instants brûlants et critiques permet d'oublier ce qui s'est passé hier afin de le pétrifier dans l'inassimilable. Cette contraction majeure du temps, on la voit se rejouer à plein dans les centres d'hébergement. S'y renverse sans cesse l'ordre institutionnel qui, en désespoir de cause, réinvente de la sanction et du bannissement.

L'oubli : nous avons vu comment l'ex-hébergé s'affronte à cette peine. Ce pourquoi, sur le chemin, il acceptera parfois de se rendre dans un centre d'hébergement, le temps de se regonfler et de reprendre quelques forces, ou encore le temps d'accepter la destitution de statut qui était encore accordée antérieurement par la famille. De cette destitution découle « la perte de mémoire », cet effort pour oublier ce passé désastreux dont on porte la culpabilité : comment peut-on raconter l'histoire de ce démembrement avilissant dont on est le centre ? La mémoire et la dette familiale, le tribunal des gestes et la culpabilité, l'intimité émoussée et l'espace personnel, cette chaîne de questions permet de donner un nom à l'hébergé, un socle à partir duquel il devient possible de monter en généralité. Nous venons de le réaliser à partir de son versant négatif, du côté où les choses se délitent. Mais on peut en rendre compte par son versant positif. Qu'est-ce que protéger un individu suppose ? Comment la chaîne de la dette et du danger, de la mémoire et de l'intimité, des gestes acceptés ou tolérés parvient-elle à s'inclure dans des cercles de protection ? On peut répondre à ces questions par un tableau d'ensemble, un schéma général qui décompose les aires de protection.

4. Sur ce temps rétréci, recourbé sur l'instant, voir C. LANZARINI (2000). *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, Presses universitaires de France, 280 pages.

LES CERCLES DE LA PROTECTION

Que suppose donc de vivre ensemble dans un logement ? Quels sont les réquisits sociaux et mentaux, les actes matériels et relationnels, ces gestes supportés d'autant qu'ils risquent d'être poursuivis et qu'ils permettent d'occuper, au sens plein, les attentes sociales ? Si l'on veut rompre avec une vision idyllique de la famille protectrice, une version primitive de la communauté naturelle et autogérée par l'affection positive, il convient d'interroger l'intimité comme un terreau des gestes sociaux prescrits qui, à défaut, ouvre les vannes de l'offense et de l'accusation. On peut ainsi décrire les étages de la protection de la façon suivante :

- La première protection vitale porte sur l'**intégrité physique et morale**. Il s'agit d'une protection de l'intimité au sens corporel. Pour cela, il faut répondre à l'adage *adapte-toi à toi-même* : être propre et se soigner, dormir la nuit et se tenir corporellement, se maintenir dans un lieu stable, construire un temps à soi et pour soi, aimer séduire, être lié à un homme ou une femme même de façon discontinue, savoir se faire oublier mais aussi respecter un rythme familial, celui des enfants, les espaces personnels et communs. En gros, il s'agit de bien distinguer l'ordre de l'intimité et l'ordre du dehors pour parvenir en commun à s'autoprotéger. La communauté affective protège les corps dans ce réglage.
- La protection par le **travail domestique** au domicile. On sait qu'elle est généralement présentée comme une force des femmes et une faiblesse des hommes. Il s'agit de répondre à la règle *adapte-toi aux choses pratiques* : savoir ranger et nettoyer, être attentif aux dépenses domestiques, aux factures et au ravitaillement, répondre au courrier et gérer les relations immédiates, respecter la division des rôles masculin et féminin et manifester un savoir-faire domestique le plus large possible. Ce travail domestique est l'espace de la dette des hébergés ; c'est une façon d'intégrer la communauté affective et matérielle.
- La protection de la **vie privée** se rapporte au secret et à la capacité d'oublier. C'est un pouvoir d'abriter les « histoires de famille » par des régulations et divers points d'appui. Il s'agit d'exercer l'idée de *faire à autrui ce que tu aimerais qu'il te fasse*. Cela signifie intégrer le souci d'autrui et savoir le préserver, donner les apparences d'une sexualité ordinaire, reconnaître les frictions et les éclats dont on s'accordera sur les conséquences, posséder une capacité à réparer les offenses, savoir se souvenir et oublier, savoir raconter une histoire, la sienne et son passé, produire et réinventer de la confiance. Ce régime plus général relève de la mémoire familiale.

- Sur un cercle plus ample, on trouve la protection par un **travail** et une bonne **réputation**. L'individu doit répondre à l'adage : *rends hommage à la société en te conformant à l'exigence du travail*. Soit, posséder un travail ou faire comme si l'on travaillait, manifester des dispositions à faire quelque chose, tenir une conduite et une réputation dont on connaît la force de contagion, prendre soin du jugement de ses semblables et dire la vérité des faits lorsque la situation l'exige. Puissant intégrateur, le travail ouvre à d'autres rôles qui en retour protègent la communauté affective. Il introduit des références qui déploient la réputation, les paroles, la force du témoignage et les sociabilités en accréditent ces espaces.
- La protection par l'**État social** et les services sociaux. C'est le cercle le plus ouvert qui consiste à *rechercher la grandeur des services*. Cela consiste à s'assurer d'échanges constants avec les guichets, parvenir à renouveler ses ressources d'informations et les coordonner, posséder un savoir-faire pour négocier avec les services sociaux et les institutions. La communauté est traversée par ces filets, ressources, informations qui jouent à plein dans chaque cercle antérieur. De cette protection découleront les places, les statuts, les assurances d'une continuité existentielle. L'économie familiale est portée par l'économie des transferts et des rentes⁵. On sait au moins que les hébergeants se tiennent dans ce cercle.

En esquisant ces cinq cercles de protection rapprochée, on comprendra non seulement qu'ils sont liés, mais aussi qu'ils se présupposent mutuellement. Vous sortez d'un de ces cercles et l'architecture d'ensemble est ébranlée. Pourtant, on y voit bien une certaine indépendance ; chaque série d'adaptations peut survivre à défaut d'une autre. On peut, par exemple, échapper aux exigences pratiques ou à la recherche de la grandeur des services sans trop d'encombre. Mais cela suppose que les autres adaptations soient fortes. Ce sont comme des partitions qui dans la vie sont mêlées. Pourtant, comment s'adapter à soi-même, aux choses pratiques et à autrui lorsque tous les autres cercles ont disparu ? Comment s'habiter soi-même sans service, sans travail, sans être inscrit dans une mémoire familiale quelle qu'elle soit ? On se demandera comment distribuer les figures des hébergés et des hommes à la rue dans ce tableau. Où situer le jeune ou le vieux garçon lorsqu'il n'a plus de statut de travailleur dans la famille et qu'il gravite autour du jugement féminin : « Où est ton courage ? » La valeur du courage ne se tient pas seulement

5. Voir le dernier ouvrage de Robert CASTEL et C. HAROCHE (2001), sur le lien entre la rente viagère et la protection sociale : *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard, 210 pages.

dans un statut professionnel, mais aussi dans ces aires d'activités dérivées du travail, dans le travail domestique et celui de la réputation. Or, comment se civilise ce conflit entre courage et humiliation lorsqu'on ne peut plus assurer plusieurs de ces cercles ? Et lorsque l'hébergé connaît des ratés dans la protection familiale, que trouve-t-il comme succédané dans l'intervention publique lorsque celle-ci dérape elle-même sur ces ruptures ? Comment rendre intelligible la dépendance à l'État social et à ses dérivés en termes de logement social, de RMI, de chômage, d'assistance de toute sorte, si ceux-ci ne tiennent pas compte de cette architecture de protection ? Le nom de l'hébergé est issu de cette histoire, ce lien privilégié de l'intimité et des possibles adaptations, où se logent les termes de sa défection. Dans ces récipients communs, l'hébergé fait piètre figure, il se dévide et s'effiloche dans une intimité impossible et presque invisible.

La grande séparation historique entre les affaires privées et les affaires de la puissance publique a formé un gain incroyable du point de vue des individus qui se tenaient dans l'ensemble de ces cercles. Dès le XVIII^e siècle, cette séparation s'est scellée autour du secret⁶. Un secret positif, pourrions-nous dire, qui permettait à chaque étage, de jouer les sociabilités indépendamment des structures et des institutions. En retour, lorsque le secret négatif agit, la puissance publique ne voit rien. Sauf lorsqu'un dépôt massif se reforme : les hébergés.

POUR CONCLURE, L'INTIMITÉ ET LE DROIT

Vivre à la rue en toute intimité. Ces mots vont si peu ensemble qu'ils apparaissent tout à fait incongrus. Comment dans un espace public continu (la rue) peut-on maintenir une sphère privée, un « propre à soi », alors que le corps est soumis à tant de regards, aux vues des citadins et aux remarques des passants ? La question de l'intimité semble à première vue déplacée. Elle l'est sans doute si l'on considère que vivre à la rue est le plus fâcheux exemple à prendre pour expliciter la notion d'intimité. Or, de cette expérience extrême et douloureuse, de ces hommes qui marchent et séjournent dans la rue, il est possible de comprendre – par l'envers en somme – à quel point l'intimité est fixée à la vue, au corps et au secret. Aussi, peut-on brièvement faire appel au droit pour interroger cette notion d'intimité. Car le droit peut nous éclairer sur la fabrication d'une telle notion. Être très à l'abri des regards

6. « [L]a dichotomie de l'homme en simple particulier et en homme public est constitutive de la genèse du secret. Les Lumières dilateront peu à peu le for intérieur de la conviction, mais toute prétention à ce qui relèverait du domaine de l'État restait nécessairement enveloppée du voile du secret », p. 31, dans Reinhart KOSELLECK (1979). *Le règne de la critique*, Paris, Éditions de Minuit, 180 pages.

indiscrets, posséder ses secrets, l'intimité a été historiquement protégée par le droit de la propriété privée qui, par exemple, interdit aux voisins d'« ouvrir des vues sur la propriété » d'à côté, de percer des ouvertures, d'ouvrir des jours droits ou obliques (droit de propriété). L'intimité très tôt s'est articulée ainsi à « la vue », une ouverture qui donne accès aux autres, à travers une longue histoire de la propriété d'un bien matériel. Car l'un des fondements de la propriété, c'est de dresser un écran aux regards des voisins, d'où une abondante jurisprudence sur « les jouissances », les « jours et les vues » de la domiciliation. Cette propriété s'étendra entre autres à la correspondance, lettre privée et courrier dès 1800 en France. Beaucoup d'encre a coulé durant deux siècles pour protéger le secret des lettres, le droit à l'image de soi autant que la propriété littéraire (Laé, 2001).

Fixée au corps, l'intimité l'est en droit eu égard à l'individu et à sa famille, de l'enfance à la maternité et à la paternité, comme une zone « de possession de soi ». Le corps est un bien intime tant qu'il n'est pas « mis au jour » dans ses déviances : ivresse ou attentat à la pudeur, mauvais soins ou personne en danger. En droit civil ou pénal, le corps est convoqué à chaque fois que ses mouvements déviants sont portés à la connaissance publique. La liste est longue des attitudes et des tenues qui sont protégées par cette zone soumise malgré tout à la « publique renommée ». La « possession de soi » est une seconde propriété, au sens fort, une propriété corporelle, de ses gestes, du soin de soi et de sa famille. On aurait tort de croire que le droit est à mille lieux d'une conception ordinaire de la vie. Chevillée au secret, l'intimité l'est par ces deux genres de propriétés distincts et consacrés par le droit : la propriété privée et la propriété de soi. Non point un secret cultivé et gagné par des efforts individuels, une lutte quotidienne dans un combat à mains nues, mais par l'institution d'une séparation historique entre l'homme privé et l'homme public. En chaque homme, il y en a deux. Voilà l'invention du droit dès la fin du XVII^e siècle. Cette frontière a été construite sur un socle : un droit au secret d'une part de ses conduites, de ses paroles et de ses gestes. De sorte que la détention de secrets incarne, ou est coextensive à la propriété privée et à la propriété de soi, dont le terme *privacy* délivre simultanément en anglais les deux sens : l'intimité et le secret. Il en va de même de l'usage très ancien du mot *jouissance* : en droit, il relève de la possession d'un lieu, d'une terre, et, dans le sens commun, il indique une possession du corps, le plaisir ; comme si l'un supposait l'autre. Possession d'un lieu et possession d'un corps à l'abri de la vue, l'homme privé se réalisera dans la longue durée historique par cette double puissance indispensable, une protection à la recherche de multiples confiances. Parce que le secret est synonyme de confiance, les sociabilités ne se confondent jamais avec la société. Parce qu'il se loge dans cette division historique du privé et du public, en se soustrayant en quelque sorte des liens de l'ordre social, le secret joue

à plein sur le registre de l'immunité. Nous y sommes, l'intimité pourrait se définir comme une sphère où les paroles et les actes n'ont pas de conséquences sociales (car protégés de l'espace public). Comme un réservoir de gestes, un silo de paroles, cette zone fait heureusement refluer les sanctions, les regards, les savoirs et les peines. Domiciliation et corps, famille et filiation, en droit ces notions sont sillonnées de secrets, de confidences qui cèlent le sentiment de confiance⁷. On comprend pour conclure que l'homme à la rue ne tient plus séparées ces deux sphères de possession.

Bibliographie

- ASTIER, I. (1997). *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris, Desclée de Brouwer, 276 pages.
- CASTEL, R. (1990). « Le roman de la désaffiliation : à propos de Tristan et Iseult », *Le débat*, n° 61, 72-95.
- CASTEL, R. et C. HAROCHE (2001). *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard, 210 pages.
- FARGE, A. (1997). *Des lieux pour l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 148 pages.
- FARGE, A. et J.-F. LAÉ (2000). *Fracture sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 173 pages.
- GOFFMAN, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 175 pages.
- JAMES, W. (1968). *Le pragmatisme*, Paris, Flammarion, 247 pages.
- KOSELLECK, R. (1979). *Le règne de la critique*, Paris, Éditions de Minuit, 180 pages.
- LAÉ, J.-F. (2001). *L'ogre du jugement : les mots de la jurisprudence*, Paris, Stock, 233 pages.
- LAÉ, J.-F. et N. MURARD (1996). « Célibataire à la rue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 113, 31-39.
- LANZARINI, C. (2000). *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, Presses universitaires de France, 280 pages.
- PIETTE, A. (1996). *Ethnographie de l'action : l'observation des détails*, Paris, Métailié, 202 pages.
- SCHWARTZ, O. (1990). « Le baroque des biographies », *Les cahiers de philosophie*, n° 10, 173-184.
- TRICAUD, F. (1977). *L'accusation : recherche sur les figures de l'agression éthique*, Paris, Dalloz, 209 pages.

7. Sur la confiance, comme moteur de l'action de l'homme, une confiance distribuée, interactive, qui assure une continuité existentielle, voir W. JAMES (1968). *Le pragmatisme*, Paris, Flammarion, 247 pages.